

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie de Les Touches, sous la présidence de M. Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : F.GRÉGOIRE, L.GUILLEMINE, P.DROUET, S.BOMME, S.LEBACLE, G. HAMET, C. DELARUE, M.MACE, M. BARON, F.BOUCAULT, M. BONIC, B. VEYRAND, F.DAUFFY, A. DOURNEAU, M.LASQUELLEC, D.BORIE, J.P. LEFEUVRE

Absents et excusés : J. TESTARD et C. BAUDOUIN

Ayant donné procuration : J. TESTARD (pouvoir à F. GREGOIRE), C. BAUDOUIN (pouvoir à D. BORIE)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : C. DELARUE

Date de convocation : 5 décembre 2014

Date d'affichage : 5 décembre 2014

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1°) Proposition d'adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2014

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 14 novembre 2014 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2014.

2°) INFOS DE LA Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'intervention de Monsieur Yvon LERAT, président de la C.C.E.G. à la cérémonie des vœux du Maire.

Il est ensuite procédé à la désignation des élus des TOUCHES dans les différentes commissions de la C.C.E.G. :

- Commission développement économique, emploi et tourisme :
 - Floranne DAUFFY
 - Martine BARON

- Commission mutualisation et moyens
 - Gwenaël HAMET
 - Anthony DOURNEAU

- Commission cadre de vie (habitat et urbanisme)
 - Jean-Pierre LEFEUVRE
 - Stanislas BOMME

- Commission finances (y compris pacte financier et fiscal)
 - Joseph TESTARD
 - Frédéric GREGOIRE

- Commission culture
 - Paulette DROUET
 - Claire DELARUE

- Commission amélioration de l'action territoriale
 - Marcel MACE
 - Bruno VEYRAND

- Commission services à la personne
 - Sandrine LEBACLE
 - Daniel BORIE

- Conseil d'Exploitation du SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)
 - Daniel BORIE
 - Frédéric BOUCAULT

- *Conseil d'exploitation du SPED (Service Public d'Elimination des Déchets)
 - Daniel BORIE
 - Laurence GUILLEMINE
 - Maryse LASQUELLEC

Daniel BORIE informe l'assemblée de l'ouverture de déchetteries à TREILLIERES et GRANDCHAMP DES FONTAINES en 2016 dont l'accès sera sécurisé par badge. Actuellement un maître-chien est présent sur site les jours de collecte de la ferraille ce qui entraîne un coût de 1 000 € à chaque fois.

Au niveau du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), un terrain vient d'être acheté sur la Commune de ST GILDAS DES BOIS pour remplacer l'actuel terrain en service.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que la charte de mutualisation et la charte d'engagement du mandat de la C.C.E.G. seront proposées à la signature de tous les maires vendredi 19 décembre prochain.

3°) CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Vote : Pour : 16 - Contre : - Abstentions : 3

Monsieur Stanislas BOMME informe l'assemblée que par délibération en date du 18 septembre dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation pour les marchés de travaux de construction d'un vestiaire de football.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 1^{er} décembre 2014 à 12 heures et la commission a procédé à l'ouverture des plis mardi 2 décembre.

Après analyse par le maître d'œuvre, il vous est proposé de retenir les entreprises suivantes :

	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
Lot n° 1	TERRASSEMENT - GROS-ŒUVRE	BOUCHEREAU - DRAIN	101 201,68 €
Lot n° 2	CHARPENTE BOIS, OSSATURE, BARDAGE	CAILLAUD BOIS - CHEMILLE	40 811,91 €
Lot n° 3	ETANCHEITE	BATITECH - CHOLET	23 760,63 €
Lot n° 4	BARDAGE ZINC	LOIRE ATLANTIQUE TOITURES	40 471,27 €
Lot n° 5	MENUISERIES EXTERIEURES	DAVID - ST BARTHELEMY D'ANJOU	23 952,00 €
Lot n° 6	SERRURERIE	SMCO - LA ROMAGNE	20 366,00 €
Lot n° 7	MENUISERIES INTERIEURES	SUBILEAU - ANCENIS	13 245,18 €
Lot n° 8	CLOISONS SECHES, ISOLATION	infructueux	- €
Lot n° 9	FAUX PLAFONDS	MULTIFACES - NANTES	6 651,00 €
Lot n° 10	REVETEMENTS DE SOLS SCELLES, FAIENCE	LERAY DAVID - JOUE SUR ERDRE	19 200,36 €
Lot n° 11	PEINTURE	VOLUMES ET COULEURS - ST HERBLAIN	7 147,10 €
Lot n° 12	PLOMBERIE, SANITAIRES, VENTILATION	EP2C - LA ROMAGNE	41 734,41 €
Lot n° 13	ELECTRICITE, CHAUFFAGE ELECTRIQUE	EP2C - LA ROMAGNE	24 438,32 €
	TOTAL		362 979,86 €

OPTIONS

Lot 1 – options 1 et 2 – allée en béton balayé et gradin et béton (+ 20 679.11 €)

Lot 2 – option 3 – suppression du calepinage horizontal en façade

Lot 6 – option 4 – main courante pour le gradin (+ 2 376 €)

Lot 12 – option 5 – surpresseur eau froide (+ 2 133.24 €)

Lot 13 – option 6 – projecteurs extérieurs complémentaires (+ 527.66 €)

Jean-Pierre LEFEUVRE demande si la salle pourra être utilisée par d'autres associations que le Club de Football ; il lui est répondu que oui, en fonction des disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *décide de retenir les propositions des entreprises telles que présentées dans le tableau ci-dessus.*
- *décide de ne retenir aucune option présentée*

- **déclare le lot n° 8 « cloisons sèches, isolation » infructueux**
- **décide de relancer une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée auprès de trois entreprises locales pour le lot n° 8 déclaré infructueux.**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution des marchés se rapportant à cette opération.**

4°) CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OGEC

Vote : Pour : 19 - Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Gwénaél HAMET informe l'assemblée que par délibération en date du 21 février 2014, le conseil municipal avait fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée et conclu avec l'OGEC une convention pour une année.

Par ailleurs, des mesures à caractère social applicables aux classes maternelles et élémentaires de l'école du Sacré Cœur peuvent faire l'objet d'une annexe à la convention de forfait communal, à savoir :

- le versement d'une subvention par élève (résident des Touches) des classes maternelles et élémentaires et par an pour l'arbre de Noël, (pour mémoire, en 2014 la subvention était de 5.14 € par élève)
- la prise en charge du temps de deux ASEM employées par l'OGEC du Sacré Cœur pour accompagner les enfants à la cantine et au périscolaire. (le coût pour l'année est estimé à 2 516.69 €)

Au regard du bilan de fonctionnement de l'Ecole les Moulins de Juillet pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 et en accord avec les responsables de l'OGEC,

Il est proposé au conseil municipal

- d'appliquer le forfait suivant pour les années 2015, 2016 et 2017, soit **630 €** par élève des classes maternelles et élémentaires
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de financement des frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'Ecole du Sacré Cœur pour les années 2015, 2016 et 2017
- d'approuver l'annexe à la convention de forfait communal portant sur le versement de la subvention concernant l'arbre de Noël et la prise en charge du temps passé par les ASEM employées par l'OGEC du Sacré Cœur pour accompagner les enfants à la cantine et au périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide d'appliquer le forfait suivant pour les années 2015, 2016 et 2017, soit 630 € par élève des classes maternelles et élémentaires**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer la convention** de financement des frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'Ecole du Sacré Cœur pour les années 2015, 2016 et 2017
- **approuve l'annexe à la convention de forfait communal** portant sur le versement de la subvention concernant l'arbre de Noël et la prise en charge du temps passé par les ASEM employées par l'OGEC du Sacré Cœur pour accompagner les enfants à la cantine et au périscolaire.

5°) CONSTITUTION D'UN COMITE DE SUIVI DES NAP

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

M. Gwénaël HAMET propose au conseil municipal la constitution d'un comité de suivi des NAP qui pourrait être composé comme suit :

- ✓ 2 techniciens (Anne LEDUC et Myriam LE DU)
- ✓ 4 membres de la commission des affaires scolaires ou du bureau municipal (Gwénaël HAMET, Claire DELARUE, Nadine PLISSONNEAU, Jean-Pierre LEFEUVRE)
- ✓ 2 parents d'élèves (Céline EON et Eric TESSIER)
- ✓ La directrice de l'Ecole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **entérine la proposition** de constitution d'un comité de suivi des NAP qui sera composé comme suit :

- ✓ 2 techniciens (Anne LEDUC et Myriam LE DU)
- ✓ 4 membres de la commission des affaires scolaires ou du bureau municipal (Gwénaël HAMET, Claire DELARUE, Nadine PLISSONNEAU, Jean-Pierre LEFEUVRE)
- ✓ 2 parents d'élèves (Céline EON et Eric TESSIER)
- ✓ la directrice de l'Ecole

6°) CONSTITUTION D'UN COMITE DE SUIVI DU RESTAURANT SCOLAIRE

Vote : Pour : 19 Contre : 0 - Abstentions : 0

M. Gwénaël HAMET propose au conseil municipal la constitution d'un comité de suivi du restaurant scolaire qui pourrait être composé comme suit :

- ✓ 1 technicien (Myriam LE DU)
- ✓ 6 élus (Gwénaël HAMET, Maryse LASQUELLEC, Bruno VEYRAND, Stanislas BOMME, Floranne DAUFFY, Magalie BONIC)
- ✓ 2 parents d'élèves de l'école privée (Nicolas BOURIN et François PETIT)
- ✓ 2 parents d'élèves de l'école publique (Céline EON et Katia DUPIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **entérine la proposition** de constitution d'un comité de suivi du restaurant scolaire qui sera composé comme suit :

- ✓ 1 technicien (Myriam LE DU)
- ✓ 6 élus (Gwénaël HAMET, Maryse LASQUELLEC, Bruno VEYRAND, Stanislas BOMME, Floranne DAUFFY, Magalie BONIC)
- ✓ 2 parents d'élèves de l'école privée (Nicolas BOURIN et François PETIT)
- ✓ 2 parents d'élèves de l'école publique (Céline EON et Katia DUPIN)

7°) VALIDATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

M. Gwénaél HAMET informe l'assemblée que le Projet Educatif de territoire (PEDT) élaboré avec l'aide du comité de pilotage vient d'être transmis à la C.A.F. et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Bien que ce projet ne soit sans doute pas suffisamment affiné mais pour répondre aux obligations réglementaires de délais,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'entériner le PEDT tel que présenté ici afin d'obtenir le déblocage des crédits prévus au titre du fonds d'amorçage
- de prévoir sa modification en cours de mandat
- de décider la création d'un comité de suivi du PEDT qui pourrait comporter des élus, des techniciens des différents services, des parents d'élèves, des représentants de la CAF et du CONSEIL GENERAL, des enseignants, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide d'entériner le PEDT** tel que présenté ici afin d'obtenir le déblocage des crédits prévus au titre du fonds d'amorçage
- **décide de prévoir sa modification** en cours de mandat
- **décide la création d'un comité de suivi** du PEDT qui pourrait comporter des élus, des techniciens des différents services, des parents d'élèves, des représentants de la CAF et du CONSEIL GENERAL, des enseignants, etc.

8°) ASSIDUITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

En préambule, Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de Colette BAUDOUIN parvenue en Mairie présentant ses excuses pour ses absences répétées et en expliquant les motifs.

Monsieur le Maire expose ensuite que par délibération du conseil municipal du 4 avril dernier, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux d'un montant mensuel brut de **38.01 €**.

Toutefois, cette attribution est supposée induire une certaine assiduité des conseillers municipaux dans leurs différentes attributions.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider que l'indemnité mensuelle soit suspendue dès lors qu'un conseiller municipal est absent à deux séances consécutives du conseil municipal, sans avoir donné pouvoir et à deux réunions consécutives de la même commission sans en avoir informé le ou la responsable de ladite commission.

Jean-Pierre LEFEUVRE demande si cette proposition vise Colette BAUDOUIN et aurait préféré que Monsieur le Maire puisse la rencontrer au sujet de ses absences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide que l'indemnité mensuelle attribuée aux conseillers municipaux sera suspendue** dès lors qu'un conseiller municipal est absent à deux séances consécutives du conseil municipal, sans avoir donné pouvoir et à deux réunions consécutives de la même commission sans en avoir informé le ou la responsable de ladite commission.

**9°) CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES
AU GRADE DE TECHNICIEN OU D'AGENT DE MAITRISE QUALIFIE**

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Monsieur le Maire expose que pour améliorer le fonctionnement des services techniques, du service urbanisme (pour la partie technique) et, d'une manière générale, le suivi des différents dossiers techniques en cours, il serait souhaitable que les élus puissent s'appuyer sur un responsable des services techniques qui pourrait être recruté au grade de technicien ou d'agent de maîtrise qualifié.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider la création d'un poste de responsable des services techniques au grade de technicien ou d'agent de maîtrise qualifié à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015
- de modifier le tableau des effectifs municipaux en ajoutant aux services techniques un poste de technicien
- d'autoriser le Maire ou son représentant à déclarer la création de poste au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
- de lancer le recrutement d'un responsable des services techniques
- de prévoir que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune pour l'année 2015 et suivantes
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide la création d'un poste de responsable des services techniques** au grade de technicien ou d'agent de maîtrise qualifié à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015
- **décide de modifier le tableau des effectifs municipaux** en ajoutant aux services techniques un poste de technicien
- **autorise le Maire ou son représentant à déclarer la création de poste** au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
- **décide le lancement du recrutement d'un responsable des services techniques**
- **décide de prévoir que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général** de la commune pour l'année 2015 et suivantes
- **autorise le Maire ou son représentant à signer** tout document relatif à ce dossier

10°) Approvisionnement des bâtiments communaux en gaz - proposition d'adhésion au groupement d'achat d'énergie mis en place par le SYDELA

Vote : Pour : 19 Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'Énergie, les consommateurs de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. Il convient de constater que la plupart des consommateurs sont restés aux tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Cependant, certains de ces tarifs réglementés de vente sont amenés à disparaître selon le calendrier suivant :

- à compter du 1^{er} janvier 2015, (dérogation jusqu'au 30 juin 2015) pour les sites dont la consommation de gaz naturel est supérieure à 200 000 kWh par an ;
- à compter du 1^{er} janvier 2016, pour les sites dont la consommation de gaz naturel est supérieure à 30 000 kWh par an ;

Dans ce contexte, le SYDELA de Loire-Atlantique propose de constituer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et des services associés afin de permettre aux adhérents au groupement de se mettre en conformité avec la loi tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement d'achat proposé ayant pour objet un achat répétitif, il est constitué pour une durée illimitée. Cependant, un membre qui le souhaite peut quitter le groupement en annonçant son intention un an au plus tard avant l'échéance d'un contrat en cours.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du SYDELA de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le gaz annexée à la présente délibération proposée par le SYDELA de Loire-Atlantique,
- d'autoriser l'adhésion de la commune de LES TOUCHES au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et des services associés.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LES TOUCHES.

Pour information, une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'électricité sera proposée prochainement par le SYDELA de Loire-Atlantique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte les termes de la convention** constitutive du groupement de commandes pour le gaz annexée à la présente délibération proposée par le SYDELA de Loire-Atlantique,
- **autorise l'adhésion de la commune de LES TOUCHES** au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et des services associés.
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer** la convention de groupement,
- **autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés correspondants** issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LES TOUCHES.

11°) RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES DE LA C.C.E.G. – ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L’ANNEE 2015

Vote : Pour : 18 Contre : 0 - Abstentions : 1

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d’approuver le rapport de la Commission locale d’Evaluation de Transfert de Charges en date du 29 octobre 2014 tel que présenté en annexe et le calcul d’attribution de compensation (AC) provisoire 2015, hors actualisation du mécanisme « électricité » qui en découle comme suit :

	CHARGES NETTES TRANSFEREES			AC provisoire 2015
	AC 2014	Parcours d'éducation artistique et culturel	Plan local d'urbanisme	
CASSON	77 956,00 €	- 2 029,00 €	- 2 606,00 €	73 321,00 €
FAY DE BRETAGNE	26 255,00 €	- 3 144,00 €	- 4 038,00 €	19 073,00 €
GRANDCHAMP DES FONTAINES	223 216,00 €	- 4 672,00 €	- 6 000,00 €	212 544,00 €
HERIC	151 901,00 €	- 5 108,00 €	- 6 560,00 €	140 233,00 €
LES TOUCHES	121 772,00 €	- 2 185,00 €	- 2 806,00 €	116 781,00 €
NORT SUR ERDRE	559 746,00 €	- 7 730,00 €	- 9 928,00 €	542 088,00 €
NOTRE DAME DES LANDES	- 2 914,00 €	- 1 900,00 €	- 2 441,00 €	- 7 255,00 €
PETIT MARS	161 310,00 €	- 3 348,00 €	- 4 300,00 €	153 662,00 €
ST MARS DU DESERT	100 015,00 €	- 3 898,00 €	- 5 006,00 €	91 111,00 €
SUCE SUR ERDRE	65 566,00 €	- 6 181,00 €	- 7 938,00 €	51 447,00 €
TREILLIERES	798 937,00 €	- 7 742,00 €	- 9 942,00 €	781 253,00 €
VIGNEUX DE BRETAGNE	453 405,00 €	- 5 328,00 €	- 6 842,00 €	441 235,00 €
TOTAL	2 737 165,00 €	- 53 265,00 €	- 68 407,00 €	2 615 493,00 €

- d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l’exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve le rapport de la Commission locale d’Evaluation de Transfert de Charges** en date du 29 octobre 2014 tel que présenté en annexe et le calcul d’attribution de compensation (AC) provisoire 2015, hors actualisation du mécanisme « électricité » qui en découle comme suit :

	CHARGES NETTES TRANSFEREES			AC provisoire 2015
	AC 2014	Parcours d'éducation artistique et culturel	Plan local d'urbanisme	
CASSON	77 956,00 €	- 2 029,00 €	- 2 606,00 €	73 321,00 €
FAY DE BRETAGNE	26 255,00 €	- 3 144,00 €	- 4 038,00 €	19 073,00 €
GRANDCHAMP DES FONTAINES	223 216,00 €	- 4 672,00 €	- 6 000,00 €	212 544,00 €
HERIC	151 901,00 €	- 5 108,00 €	- 6 560,00 €	140 233,00 €
LES TOUCHES	121 772,00 €	- 2 185,00 €	- 2 806,00 €	116 781,00 €
NORT SUR ERDRE	559 746,00 €	- 7 730,00 €	- 9 928,00 €	542 088,00 €
NOTRE DAME DES LANDES	- 2 914,00 €	- 1 900,00 €	- 2 441,00 €	- 7 255,00 €
PETIT MARS	161 310,00 €	- 3 348,00 €	- 4 300,00 €	153 662,00 €
ST MARS DU DESERT	100 015,00 €	- 3 898,00 €	- 5 006,00 €	91 111,00 €
SUCE SUR ERDRE	65 566,00 €	- 6 181,00 €	- 7 938,00 €	51 447,00 €
TREILLIERES	798 937,00 €	- 7 742,00 €	- 9 942,00 €	781 253,00 €
VIGNEUX DE BRETAGNE	453 405,00 €	- 5 328,00 €	- 6 842,00 €	441 235,00 €
TOTAL	2 737 165,00 €	- 53 265,00 €	- 68 407,00 €	2 615 493,00 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

12°) TARIF DE PIEGEAGE DES NUISIBLES

Vote : Pour : 19 Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que considérant les dégâts causés par le ragondin et le rat musqué sur la Commune ainsi que les risques liés à la santé publique et à la santé animale, le conseil municipal, par délibération du 27 novembre 2009, avait fixé à 2 € le montant de la prime par animal capturé.

Au regard des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes voisines,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à 3 € le montant de la prime par animal capturé, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *fixe à 3 € le montant de la prime par animal capturé, à compter du 1^{er} janvier 2015.*

13°) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU RAM INTERCOMMUNAL

Vote : Pour : 19 Contre : 0 - Abstentions : 0

Proposition est faite au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour.

14°) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Vote : Pour : 19 Contre : 0 - Abstentions : 0

Proposition est faite au conseil municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 septembre dernier, l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église avait été fixée à 119.55 €.

Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nort sur Erdre vient de nous informer que l'attribution de cette indemnité devait être nominative. C'est pourquoi,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à 119.55 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église qui sera allouée en 2014 à Monsieur ROUSTEAU Frédéric, prêtre de la Paroisse du canton de Nort sur Erdre, domicilié à Nort Sur Erdre, 09 rue de l'Erdre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe à 119.55 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église qui sera allouée en 2014 à Monsieur ROUSTEAU Frédéric, prêtre de la Paroisse du canton de Nort sur Erdre, domicilié à Nort Sur Erdre, 09 rue de l'Erdre.

15°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Calendrier des séances du conseil municipal pour début 2015 :

- ✓ Vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 30
- ✓ Vendredi 6 février 2015 à 19 h 30
- ✓ Vendredi 6 mars 2015 (*) à 20 h
- ✓ Vendredi 27 mars 2015 à 20 h
- ✓ Vendredi 17 avril 2015 à 20 h
- ✓ Vendredi 22 mai 2015 à 20 h

(*) Commission de finances le lundi 2 mars 2015

b) Salon des Maires

Maryse LASQUELLEC demande un compte-rendu des journées passées au Salon des Maires : Monsieur le Maire rappelle qu'il y était présent avec Stanislas BOMME le mercredi et le jeudi : beaucoup de temps passé dans l'auditorium où les conférences étaient très intéressantes ; peu de temps passé dans les stands (uniquement STGS et un fournisseur de tables). Au niveau des stands, la démarche n'est intéressante que si les communes ont en projet des aménagements très spécifiques.

c) Vœux du Maire

Gwénaél HAMET fait le rapport de la commission qui s'est réunie récemment. Installation des tables, chaises, sono, micros, etc... l'après-midi (présence souhaitée de tous les élus dès 14 H 30). Généralement, on compte entre 200 et 300 personnes.

Déroulement :

- ✓ Discours du Maire
- ✓ Discours du Président de la C.C.E.G.
- ✓ Remises de médailles à Gilles et Michel (+ fleurs pour les conjoints)
- ✓ Vin d'honneur avec toasts : les élus servent (sauf le Maire et le 1er adjoint), une équipe servira les boissons derrière le bar et une équipe passera dans la salle avec les plateaux de toasts
- ✓ Tous les conjoints sont invités aux vœux

d) Aménagement du cabinet d'ostéopathe

Stanislas BOMME informe le conseil du fait que l'AIRE ne pourra pas intervenir sur les travaux de peinture, le responsable étant en arrêt de travail pour plusieurs semaines. La mission sera proposée, en priorité, aux services techniques municipaux ; si leur charge de travail ne leur permet pas d'intervenir, des devis seront demandés aux artisans locaux sachant que l'AIRE a acheté les matériaux nécessaires.

e) Magalie BONIC demande si on pourrait envisager, à la période des fêtes, un moment festif pour les enfants et pour les parents genre « spectacle » ; pourquoi pas pris en charge par une association et subvention par la Commune ? à rediscuter.

g) Paulette DROUET rapporte que les associations ont évoqué la possibilité de faire une manifestation commune festive en 2015 (en dehors du forum).

h) Suite au malaise d'un résident en insuffisance respiratoire à la Maison de Retraite, un hélicoptère du SAMU a été missionné sans que l'élus d'astreinte ne soit prévenu et puisse intervenir pour procéder à l'allumage des projecteurs du terrain de football qui sert de piste d'atterrissage. De ce fait, après avoir tourné au-dessus de la commune pendant un certain temps, l'hélicoptère a failli repartir sur NANTES sans prendre en charge la victime, sa réserve en kérosène s'amenuisant. Suite à cet incident, une fiche de procédure, à disposition du maire et des adjoints, va être mise en place et une visite sur place est prévue samedi 13 décembre à 11 heures.

La séance est levée à 22 h 45.